

LE FLASH DE LA SAUVEGARDE

N° 71 - Septembre 2012

Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte

Association agréée - Arrêté Préfectoral du 22 juin 1978

Site internet : www.sauvparcml.asso.fr • e-mail : contact@sauvparcml.asso.fr

Editorial

Certains pensent que notre environnement est satisfaisant, d'autres pris par leur vie de famille ou leurs activités professionnelles n'ont guère le temps de s'y intéresser et... comptent sur les autres pour le défendre. Certes, ce n'est fort heureusement pas le cas de tout le monde et les associations comme la nôtre sont là pour veiller à sa protection.

Nous allons vers une nouvelle année qui nous rapprochera de nouvelles élections et viendra le temps de faire le point sur nos demandes et actions tant intra qu'extra muros, pour ne citer que les nuisances incluant le stationnement et la circulation locale, celles de la station d'épuration Seine-Aval gérée par le SIAAP, celles encore aériennes et aussi les participations que notre Association entretient avec des collègues associatifs tant localement que sur le plan départemental.

A ce sujet, comme précisé dans nos Flashs 68 et 70, conformément aux nouvelles dispositions du code de l'Environnement relative à sa protection, nous avons introduit le 16 mai dernier en Préfecture, un dossier de demande de renouvellement d'agrément pour cinq ans de notre Association dans un cadre départemental.

Un accusé de réception en date du 24 mai nous a été adressé par les services de la Préfecture, nous précisant : « il va être recueilli les avis de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, des services déconcentrés ainsi que du procureur de la république près la cour d'appel de Versailles ». Nous attendons donc la fin de l'instruction de notre dossier.

Ce Flash paraîtra à l'occasion du forum des associations du 8 septembre, il sera à la disposition du public et parviendra auparavant à tous les adhérents et sympathisants qui nous ont communiqué leur adresse e-mail.

Dans ce Flash nous vous parlerons du grand projet du Port Seine Métropole d'Achères qui aura des conséquences environnementales considérables pour les villes environnantes dont la nôtre.

Je terminerai cet éditorial en remerciant tous les adhérents qui depuis de nombreuses années nous renouvellent leur confiance, tous les nouveaux qui s'intéressent à la vie de notre ville et en particulier à la Sauvegarde et la Mise en Valeur des petits et grand Parcs.

Le Président JC. GOAS.

Le CHÂTEAU : le « nouvel habit de lumière » a été inauguré le mardi 3 juillet.



Le château coté parc

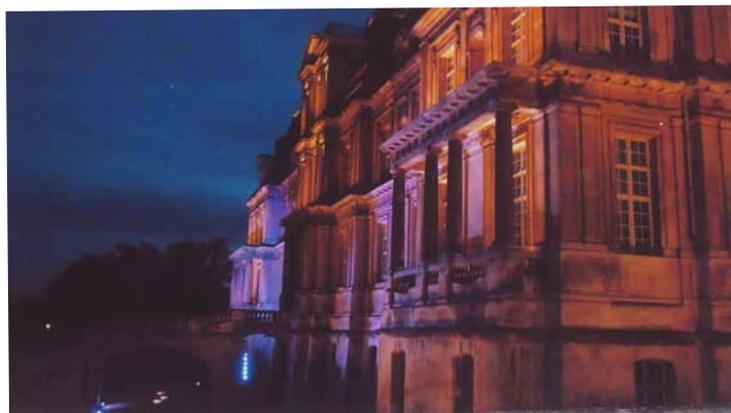
Vincennes.

C'est devant un public nombreux que la nouvelle mise en lumière du château a été inaugurée. Dans notre Flash N° 69 de mars 2012, nous avons reproduit à la page 6 l'affichage apposé sur les grilles du château donnant les détails administratifs et financiers de cette heureuse initiative qui valorise « notre château », comme le dit « notre Député-maire J. Myard... »

Rappelons que ce château appartient à l'Etat et fait partie de la centaine de monuments historiques dont a la charge de gestion le nouveau Président du **CMN (Centre des Monuments Nationaux)**, **Philippe BELAVAL**, ancien directeur général des patrimoines au ministère de la culture et de la communication. Rappelons aussi que le château de Maisons est administré par **Jenny LEBARD**, également administratrice du château de



La cour d'honneur de nuit.



L'éclairage «dynamique»

L'« HOTEL ROYAL », quel avenir ?



L'Hotel Royal



Le nouveau centre
TALMA

Cet imposant immeuble qui jouxte le Château de Maisons est un édifice classé de notre Patrimoine culturel local et est soumis à ce titre aux servitudes de protection de Monuments Historiques, institués au titre de la loi du 31 décembre 1913.

La MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale) en est le propriétaire actuel. Cette mutuelle, premier employeur de la ville, achève actuellement le regroupement de ses activités hospitalières sur le site de son immeuble TALMA qui se trouve dans le Parc.

Ce regroupement qui doit être effectif à la fin de cette année verra probablement cet immeuble mis en vente, c'est donc une raison qui justifie que nous nous intéressions de près son avenir.

A ce sujet, nous suggérons à nos lecteurs de prendre connaissance du Bulletin N°4 édité en 2009 par nos amis de « **La Société des Amis du Château de Maisons** », intitulé « *Histoire de Maisons-Laffitte – Monuments et Ouvrages d'Art* ». Aux pages 115 et suivantes, le Président de l'Association Jacques MAREC, dans le cadre du « *Cercle historique de Maisons-Laffitte* », retrace l'histoire de cet immeuble dans un article intitulé « **L'Hôtel Royal : de l'hôtel de luxe à l'établissement hospitalier** ».



Vous apprendrez, pour nous résumer, que cet immeuble construit en 1910 n'a été que peu exploité en établissement hôtelier, alors que c'était sa destination première sous l'égide de la Société des hôtels et restaurants de luxe dirigée par Henri RUHL ; voila 65 ans que celui-ci est un Hôpital privé à but non lucratif admis à participer au service public hospitalier, la MGEN en ayant fait l'acquisition en 1948.

Il faut que l'on sache que cet immeuble a subi une longue période d'occupation militaire... et d'inoccupation... entre 1914 et 1947, soit près de 33 ans !

Il faut donc que tous ensemble, municipalité et associations, **nous collaborions avec le propriétaire vendeur pour assurer la pérennité de cet immeuble, avec également l'aide des services de l'Etat du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine des Yvelines).**

Notre Président JC.GOAS, a d'ailleurs fait part de ses inquiétudes à ce sujet le 14 mai dernier au cours d'un entretien à Versailles avec Paul TROUILLOUD, chef du STAP, Architecte et Urbaniste en chef de l'Etat, Architecte des bâtiments de France.

Affaire à suivre avec beaucoup d'attention.

Entretiens avec :

François BIZY, Commandant de police, chef de la circonscription de Maisons-Laffitte :

Dans notre Flash N°70 de mai dernier, nous avons émis des suggestions sur le problème du stationnement à Maisons-Laffitte. Nous avons voulu savoir ce que F. BIZY, Commandant de la circonscription de Maisons-Laffitte, en pensait.

Nous sommes donc allés le voir et avons rencontré de sa part un écho favorable à nos suggestions, non seulement de la création de places de parking supplémentaires, tant de surface que souterraines, dont nous parlons et que nous réclamons depuis longtemps, mais aussi et surtout de l'utilisation possible du parking de l'hippodrome en dehors des jours de course.

Nous avons aussi sollicité l'aide du Commandant pour que, à titre expérimental et d'information, nous puissions savoir, quelles étaient les provenances des véhicules qui stationnent journalièrement sur certaines avenues du Parc coté ville.

Sur 262 véhicules répertoriés pendant 6 jours, 193 sont des véhicules appartenant à des propriétaires de Maisons-Laffitte, soit 73,6%.

Ce sont donc les Mansonnien eux-mêmes à une large majorité, qui sont à l'origine des désordres existants !

En effet, non seulement les véhicules endommagent ce que nous appelons « les banquettes » (espaces arboré/vert compris entre la voie et la contre-allée), mais ils stationnent en faisant fi pour certains des interdictions affichées par panneaux et... celles du code de la route !

A l'inverse des polices nationales et municipales, les gardes assermentés du Parc ne peuvent que légalement dresser des Procès Verbaux transmis au procureur de la république, lequel les retransmet à la police nationale locale pour suite à donner...

Quant à la police municipale, regrettablement, il y a longtemps qu'elle a renoncé à verbaliser devant le nombre quotidien d'infractions !

Nous remercions vivement le Commandant F. BIZY de la police nationale pour l'aide apportée et qu'il a d'ailleurs proposé de continuer à nous apporter.

Robert FOLLIE, Président de l'ASP (Association Syndicale du Parc) :

Le 11 juillet, dans le cadre des réunions ASP/SAUVEGARDE, le Président JC GOAS et le Vice-président P. HOREL de la Sauvegarde ont rencontré le Président R. FOLLIE, F. LEJEALLE Vice-président, B. DEBEUGNY syndic et JL. RIVA régisseur.

Nous avons communiqué à l'ASP les résultats de l'enquête précitée effectuée avec le concours de la Police d'Etat, tout en n'ignorant pas que le problème du stationnement dégradant des voies du Parc est un sujet de préoccupation pour l'ASP, et lui avons précisé par courrier : « *Il convient dès à présent que l'ordre prédomine, dans l'intérêt général, que ce soit celui de l'ASP dans la protection de ses biens, que celui des forces de police tant nationales que municipales ; il s'agit de protections physiques pour l'ASP, de réglementations adaptées au stationnement décidées entre l'ASP et la ville, qui puissent être respectées par dispositions opposables* ».

Donc, il convient de :



Le long du camp militaire.

- Continuer de **mettre en place des dispositifs physiques** qui empêchent les véhicules d'endommager les banquettes ; il en existe de toutes sortes (rondins en bois comme ceux mis en place des deux cotés au début de l'avenue Albine coté place du château...) en espérant ne pas aller jusqu'à ceux mis en place avenue F. Mansart par la ville il y a longtemps, ou ceux mis en place récemment par l'ONF(Office National des Forêts) le long du camp militaire Gallieni route des Pavillons, ceux encore mis en place par le SIAAP sur la déviation de la route centrale,

toutes trois moins « écologiques » mais très efficaces !

- Demander conjointement à l'autorité municipale de prendre **des dispositions légales pour empêcher des stationnements à la journée**, voire bien plus longtemps (zones réglementées, horodateurs...).



Rondin en bois mis en place par l'ASP.

C'est pourquoi, nous continuerons donc de suivre avec attention l'évolution des dispositions qui seront prises en la matière et avons assuré l'ASP de notre total soutien.

Enfin, nous avons insisté pour que **le projet de parking/navette** que nous avons présenté dans notre Flash n°70 de mai 2012, **soit étudié plus avant par les parties concernées dont ville et ASP**. Un avis défavorable de l'ASP, au prétexte que des navettes électriques apporteraient des nuisances perturbantes pour la quiétude des habitants du Parc serait surprenant et laisserait ignorer que le Parc fait partie intégrante de la commune et pourrait donc être interprété comme allant à l'encontre de l'intérêt général...

Nous avons rappelé à cette réunion qu'il s'agit d'une **solution écologique, facile à mettre en œuvre**, et que les dispositions que ne manquera pas de prendre l'ASP pour rétablir l'ordre dont nous venons de parler se traduiraient par l'interrogation suivante en parlant des véhicules : où va-t-on les mettre ? L'ASP ne peut ignorer que la mise à disposition de places de stationnement en parking souterrain notamment, demandera après décision plus de 6 à 7 ans, contre quelques mois pour la suggestion avancée par nous. Alors ?

Projet de loi relatif à la majoration des droits à construire.

Où en est-on ?

Nous en avons parlé à la page 5 de notre Flash N° 69 de mars 2012. Rappelons que cette loi promulguée en vitesse le 20 mars 2012 avait modifié le code de l'urbanisme en majorant de 30% les droits à construire qui résultent de l'application des règles des plans d'occupation des sols (POS) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) afférentes au gabarit, à la hauteur, à l'emprise au sol et au coefficient d'occupation des sols (COS).

Oui mais, nouveau Président de la République, nouvelle majorité, nouveau gouvernement et...abrogation de la dite loi qui n'avait, vous vous en doutez, jamais rencontré notre approbation !

Alors réjouissons-nous et attendons « la grande loi » promise par la Ministre actuelle du logement qui concrétisera « l'engagement présidentiel de construire 500.000 logement par an »...

Les Nuisances

Aériennes :

Dans notre Flash N° 67 nous vous confirmions qu'avec nos collègues associatifs dont l'ADVOCNAR, avoir obtenu un relèvement de 300 mètres du palier des avions avant descente finale sur ROISSY CDG. Une enquête publique avait été diligentée auprès des 35 communes nouvellement survolées, excluant notre ville qui l'était déjà. Après cette enquête, le projet a été mis en œuvre fin 2011.

Que peut-on en penser aujourd'hui sur le plan réduction des nuisances sonores qui nous affectent ?

Il est clair que, si les avions respectent les modifications d'altitude, nous pourrions parler d'un gain de quelques décibels, surtout si ceux-ci respectent aussi l'approche en descente continue. Hélas, ce n'est pas toujours le cas.

La densité du trafic :

Pour s'en rendre compte, nous vous suggérons de consulter sur internet le site www.flightradar24.com

Vous y verrez beaucoup d'avions (près de 60% du trafic - appareils équipés de transpondeurs embarqués qui répondent aux interrogations des radars au sol et rendent ainsi l'avion visible en permettant le calcul de son altitude) ; en zoomant sur la carte vous ferez même apparaître votre région et votre localisation, vous verrez les avions qui vous survolent si vous le désirez. Comme la carte vivante est réactualisée en permanence toute les 10 secondes, si vous cliquez sur un avion, non seulement vous aurez sa trajectoire, mais aussi à gauche de l'écran, sa photo, ses aéroports de départ et d'arrivée, sa compagnie, sa vitesse, son altitude...vous pouvez même suivre un avion jusqu'à son atterrissage à quelques mètres du sol... *par contre vous ne verrez pas les hôtesse, sorry !*



Les atterrissages face à l'Est (conditions généralement anticycloniques) :

En photo, ce que vous pourrez constater et imprimer sur votre ordinateur.

Arrivant de l'est (indirectement) ou de l'ouest (directement), les avions survolent la Forêt Domaniale de Saint-Germain-en-Laye pour prendre l'alignement de l'une des quatre pistes de Roissy CDG dont nous sommes à 30 kms environ.

Des chiffres que vous pourrez lire, les altitudes de survol sont alors de 1500m et les vitesses des avions de l'ordre de 450km/h.

Les décollages face à l'ouest (vents d'ouest) :

Au dessus de nous, après 30kms de montée, les avions sont à environ 3500 m d'altitude et 500km/h, donc moins bruyants bien qu'à la poussée max. des réacteurs. Généralement, avant le survol de notre boucle de la Seine ces avions « dispatchent », suivant leur destination. Mais, ce n'est pas toujours le cas !



Amusez-vous bien, vous êtes devenu un véritable contrôleur aérien, et de plus, avec cet outil de travail vous pourrez aussi repérer les avions en infraction et vous plaindre auprès de vos collègues de Roissy !

Conclusion :

De notre côté, nous avons observé durant une bonne partie du mois d'août sur le site «www.flightradar24.com» les trajectoires visuelles des avions et les décibels qu'ils engendraient dès lors qu'ils nous approchaient ou survolaient. La comparaison avec la situation d'avant relèvement des 300 mètres du palier est difficile à notre avis, car peu appréciable en gain...

Nous aimerions avoir votre avis.

Comme à l'inverse de la circulation routière, il est impossible de dresser des murs antibruit sur la trajectoire des avions, les nuisances sonores ne pourront être réduites que par la réduction des bruits de leur motorisation, la limitation du nombre de survols de jour comme de nuit, voir leur interdiction.

Autant de points à confronter avec le « satisfecit » exprimé par Patrick GANTIL Directeur général de la DGAC dans son rapport Environnement de l'année 2011.

Nous vous recommandons aussi de prendre connaissance du compte rendu du colloque qui a eu lieu le 26 septembre 2011 à l'Assemblée Nationale Paris, intitulé « **Quelle politique aéroportuaire pour la France après 2012 ?** » et présidé par Jean-Pierre BLAZY, Maire de Gonesse – www.villaeroport.org - Voir notamment à la page 27 l'intervention de Patric KRUISSEL, Président de l'UFCNA et de l'ADVOCNAR.

Du SIAAP :



Chaque année se tient en sous-préfecture une réunion du CSSSA (dite C3SA - Commission de Suivi du Site Seine Aval) dont nous faisons partie et qui présente les bilans annuels de fonctionnement de l'usine, des nuisances et de l'avancement des travaux en cours, la dernière ayant eu lieu le 7 janvier 2011.

Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion, car à la lecture des suivis mensuels environnementaux que le SIAAP nous adresse régulièrement concernant Seine aval, la situation est loin d'être satisfaisante. D'autre part,

il est temps qu'un point soit fait sur la conformité DERU, les travaux en cours de la REFONTE du site, et l'information (obligatoire) sur le classement SEVESO seuil haut du 15 décembre 2010...qui est toujours inexistante !

| Usine SEINE AVAL | |
|---|-------------------|
| Mise en conformité avec la Directive Européenne relative aux Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) : réalisation d'une unité complémentaire de traitement des pollutions azotées, d'une installation de traitement des jus de retour des boues, d'une unité de centrifugation des boues et construction d'un nouveau poste électrique haute tension. | |
| Durée des travaux : 28 mois | Financement : 45% |
| Démarrage : Avril 2009 | 35% |
| Montant des travaux : 287 039 774 € HT | 20% |
| Direction des Grands Travaux 2 rue Jules César • 75589 Paris Cedex 12 • Tel 01 44 75 61 23 | |

Les travaux DERU

| Usine SEINE AVAL | |
|---|-------------------|
| Déviation de la route centrale dans le cadre des travaux du prétraitement. Création d'une zone d'expansion des crues. | |
| Durée des travaux : 7 mois | Financement : 60% |
| Démarrage : Janvier 2012 | 40% |
| Montant des travaux : 6 293 000 € HT | |
| Direction des Grands Travaux 2 rue Jules César • 75589 Paris Cedex 12 • Tel 01 44 75 44 75 | |



Déviation de la route digue



Le port Seine Métropole d'Achères



Un projet gigantesque qui, avec la refonte de la station Seine Aval du SIAAP, va complètement modifier à terme la physionomie de cette boucle de la Seine.

En effet, dans le cadre de cette refonte, le SIAAP va restituer 420 hectares de terrains dont il était exploitant, à la ville de Paris propriétaire ; terrains situés aux portes du Parc de notre ville sur les communes d'Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Andrésy et Saint-Germain-en-Laye.

Incluant la création d'un super port à conteneurs, le périmètre de l'étude inclura un secteur Ouest de 120ha et un secteur Est de 300ha, dans lesquels autour de bassins intérieurs constitués par des darses, on retrouvera des activités regroupées.

A l'Est, secteur le plus près de nous, la stratégie de logistique devra disposer d'une offre foncière importante et à l'Ouest l'activité, déjà présente à la confluence de granulats / BTP, sera renforcée.

Attendons nous donc à l'Ouest voir se réaliser de nombreux projets de développement comme des ZAC...on parle aussi du centre d'entraînement du PSG. A noter que le projet d'ensemble d'infrastructures trimodales (eau/fer/route) devra suivre à l'Est comme à l'Ouest.

Pour nous, le projet devra permettre un juste équilibre entre préservation environnementale et développement et surtout que les continuités végétales et paysagères soient bien respectées.

Il faudra y veiller d'autant plus que le projet avance et que le débat public est prévu dès 2013.

Pour plus d'information, consulter le site du Port de Paris : port-seine-metropole.fr

Nos arbres

Les marronniers :

Les effets ravageurs sur le feuillage des marronniers – plus spécifiquement à fleurs blanches- de l'insecte appelé « *Cameraria Ohridella* »- il aurait été découvert en 1984 au bord du lac d'Ohrid en Albanie - et plus communément dénomé « *Mineuse du marronnier* », semble avoir été jugulés par les conditions climatiques du printemps de cette année, qui mauvaises pour nous, semblent avoir été bénéfiques pour cet arbre. L'ASP, sans parade scientifique connue avait, bille en tête, décidé d'un programme d'abatage systématique programmé (122 en 2011 – 822 depuis 10 ans) marque le pas aujourd'hui...

Il reste à souhaiter d'autres printemps du même genre (pas pour nous) pour une éradication complète pour sauver le marronnier et son histoire en France, car 80% du territoire français est actuellement touché par l'insecte !



Feuille de marronnier «minée»

Divers

Les poids lourds :

Les poids lourds de 60 tonnes seront aussi bientôt sur l'avenue de Longueil !

Les craintes dont nous avons fait état à la page 4 de notre Flash N° 69 de mars 2012 se confirment, puisque ces méga-camions de plus de 25 mètres viennent de recevoir l'autorisation de la commission européenne de circuler et donc de traverser l'hexagone. Sous la pression du lobby du transport routier, cette autorisation s'étendra à coup sûr à tout le réseau français... nouvelle pollution, nouveaux accidents, dépassements plus difficiles, freinages et manœuvres aussi, usure accélérée des infrastructures routières... imaginez cela dans le Parc où l'on note jusqu'à 200 déménagements par an !

La fibre optique à Maisons-Laffitte : c'est pour quand ?

Nous en avons parlé dans notre Flash N° 67 de mai 2011, depuis pas de nouvelle ! Notre ville est « câblée cuivre » et seuls les abonnés de « Numéricable » comme fournisseur d'accès à internet peuvent bénéficier de 30Mbs, les autres doivent se contenter du « pas grand-chose » ... (*Discours de Cécile DUFLOT, Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement du 27 juillet 2012* « la fracture numérique menace, car 99% de la population est couverte par des réseaux ADSL, environ la moitié n'a pas accès aux services qui nécessitent au moins 6Mbs... »).

Autour de nous de nombreux quartiers des villes voisines de la CCBS (Communauté de Communes de la Boucle de la Seine : Carrières sur Seine – Chatou - Croissy-sur Seine – Houilles – Montesson – Sartrouville – Le Vésinet) qui est en charge de la mise en service de la Fibre optique), vont être raccordés.

La priorité avait été donnée aux zones d'activités par convention avec le Conseil général (et en partenariat avec France Télécom / Orange), pour un raccordement total du territoire fin 2016 de 170.000 personnes.

Le 3 mai 2012, le premier raccordement particulier des Yvelines au THD (Très haute définition) de 100Mbs par le réseau fibre optique a été célébré à Chatou.

Notre ville ne fait pas partie de cette Communauté, mais de celle qu'il a été décidé de créer avec la ville voisine du Mesnil le Roi. Nos zones d'activités sont loin d'avoir l'importance de celles de la CCBS ; alors pour répondre à nos internautes adhérents ou amis Mansonnien qui eux aussi ont droit d'entrer dans la modernité, comme nos voisins proches et ceux plus lointains du 92 : **ils veulent maintenant en savoir davantage, qu'il s'agisse de raccordement concernant les logements individuels ou les immeubles. Merci d'avance des informations.**



LE FLASH DE LA SAUVEGARDE

Directeur de la publication : J.-C. GOAS • Rédacteur en chef : P. HOREL - Conception - COPIE EXPRESS

Siège social : Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte 21 ter, avenue Eglé - 78600 Maisons-Laffitte

Correspondance : BP 80 - 78603 Maisons-Laffitte Téléphone / Fax : 01 39 62 68 11

Site : www.sauvparcml.asso.fr - e-mail : contact@sauvparcml.asso.fr